« Salariés et
Actionnaires,
Agissons pour un
Développement
Équilibré »

CONSEIL de SURVEILLANCE



Versement des dividendes 2024 aux salariés

Vos représentants de l'union CFDT, CFE-CGC et FO vous informe que le versement du dividende est effectif et visible dans Mon Epargne Entreprise depuis le 30/05/2024. (https://monepargne.ere.bnpparibas/oidc/logout)

Notre analyse:

Le versement des dividendes se traduit pour les salariés par un nombre de parts de FCPE supplémentaires calculé de la façon suivante :

Nombre d'actions au 22/05/2024 * dividende (1,85 €) / Valeur de l'action au 22/05/2024.

Ces parts ont les mêmes caractéristiques que les parts dont elles sont issues (durée de blocage, date d'acquisition).

Cette amélioration du délai de versement, partagée entre vos représentants, la Direction et BNP Paribas ERE, contribue à une meilleure lisibilité de votre épargne et une meilleure compréhension des mécanismes financiers du FCPE. D'autres points restent néanmoins à améliorer, comme l'interface de l'outil, nous nous y employons auprès de BNP Paribas ERE.

Vous pouvez potentiellement voir 2 opérations distinctes sur vos comptes en fonction de vos investissements : une pour le compartiment relatif aux opérations d'actionnariat salarié et une pour le compartiment PEG (actions plus anciennes ou investis directement par vous-même)

L'affichage dans MonEpargneEntreprise est partiel, mais depuis le 5 juin, un relevé complet

téléchargeable est disponible dans l'onglet

M'informer (guides, documentation, déblocage ,...)

Mes e-documents

Relevés annuels de situation, de performance

PUIS



Vos représentants vous informent et portent vos valeurs!





